



L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE

Votre contact	UFR	Champs de formation
Léa ALLOUCHE lallouche@parisnanterre.fr	LCE SSA STAPS	Langues / Agrégation externe Histoire, Histoire de l'art, Sociologie, Anthropologie Activités Physiques et Sportives
Magali JOLLANT mjollant@parisnanterre.fr	SEGMI SUFOM	Management, Gestion, Économie / Comptabilité, Contrôle, Audit / Informatique Professorat des écoles 1er degré
Sarah JOUIN sarah.jouin@parinanterre.fr	SPSE	Psychologie Sciences de l'éducation
Nanka STOYANOV <u>nstoyanova@parisnanterre.fr</u>	PHILLIA	Lettres / Arts du spectacle / Philosophie Théâtre / Humanités /Information & Communication
Virginie VITRAT <u>vvitrat@parisnanterre.fr</u>	DSP	Droit / Préparation au CRFPA / Capacité en droit



REP	REN	NDRE	SES	ÉT	UD	ES
_				_	_	

La formation professionnelle continue L'alternance	
• L'alternance	
FINANCER UNE REPRISE D'ÉTUDES	
 Les principaux financements mobilisables 	(
 Le Compte Personnel de Formation (CPF) 	-
 Les tarifs 	
 Les délais des demandes de financement 	1

CONSTRUIRE SON PROJET

• La préparation à la reprise d'étude 12

CANDIDATER

Dates et plateformes
Documents à téléverser (eCandidat)

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

PUBLIC DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

- Salariés
- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
- Contractuels, titulaires de la fonction publique & fonctionnaires stagiaires
- Intermittents du spectacle
- Professions libérales
- Auto-entrepreneurs
- Stagiaires en contrat de professionnalisation
- Bénéficiaires du RSA



La formation initiale concerne uniquement les étudiants n'ayant jamais interrompu leurs études.

La formation continue s'adresse à un public d'actifs qui souhaitent reprendre des études pour se former, se professionnaliser ou se reconvertir.

- Aucune limite d'âge
- Rythme et contenu identiques pour la formation initiale et la formation continue
- La formation continue est soumise aux obligations du code du travail
- Le public relevant de la formation continue est appelé stagiaire de la formation continue (pas étudiant) et ne paie pas la CVEC

L'ALTERNANCE

L'alternance permet de concilier des périodes d'enseignement à l'université et des périodes de travail en entreprise. Il existe deux types de contrat :

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION – STAGIAIRE RELEVANT DE LA FORMATION CONTINUE

- Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi sans limite d'âge

CONTRAT D'APPRENTISSAGE –

APPRENTI RELEVANT DE LA

FORMATION INITIALE

- Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus et au-delà dans certaines conditions

Pour les formations en alternance qui ne sont pas ouvertes en apprentissage, seul un contrat de professionnalisation peut vous être proposé.



PRINCIPAUX FINANCEMENTS MOBILISABLES AU REGARD DU STATUT

SALARIÉ

EN CAS DE LICENCIEMENT

DEMANDEUR D'EMPLOI

SALARIÉ FONCTION PUBLIQUE

PROFESSION LIBÉRALE ET AUTO-ENTREPRENEUR

- Plan de développement des compétences
- Projet de transition professionnelle via
 Transitions Pro

- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- Congé de reclassement
- Aide individuelle à la formation (AIF)
- Contrat de professionnalisation

- Plan de développement des compétences (plan de formation)
- Période de professionnalisation dans la fonction publique d'Etat et hospitalière (FPE et FPH)
- Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL)
- Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (AGEFICE)

Compte personnel de formation (CPF)

Financement personnel

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Secteur privé

- Ouvert à toute personne engagée dans la vie active, âgée de 16 ans ou +, dans le cadre d'une formation certifiante (niveaux BUT 3, L3, LP et M2 uniquement)
- CPF abondé tous les ans de 500 € à 800 € (plafonné) sous conditions
- Possibilité de financer tout ou partie de la formation avec son CPF si vous êtes admis dans la formation.
- Important une participation forfaitaire et obligatoire indexée sur l'inflation est à régler par le titulaire du CPF, exception faite pour les demandeurs d'emploi ou en cas d'abondement par l'entreprise du bénéficiaire, pour toute formation éligible au CPF sur la plateforme "Mon Compte Formation".

Fonction publique

- Le CPF est quantifié en heures pour tous les agents publics civils (titulaires et contractuels)
- Accord de l'employeur obligatoire. La mobilisation de votre CPF se fait directement via votre employeur
- Notion d'année certifiante non prise en compte pour les salariés du secteur public



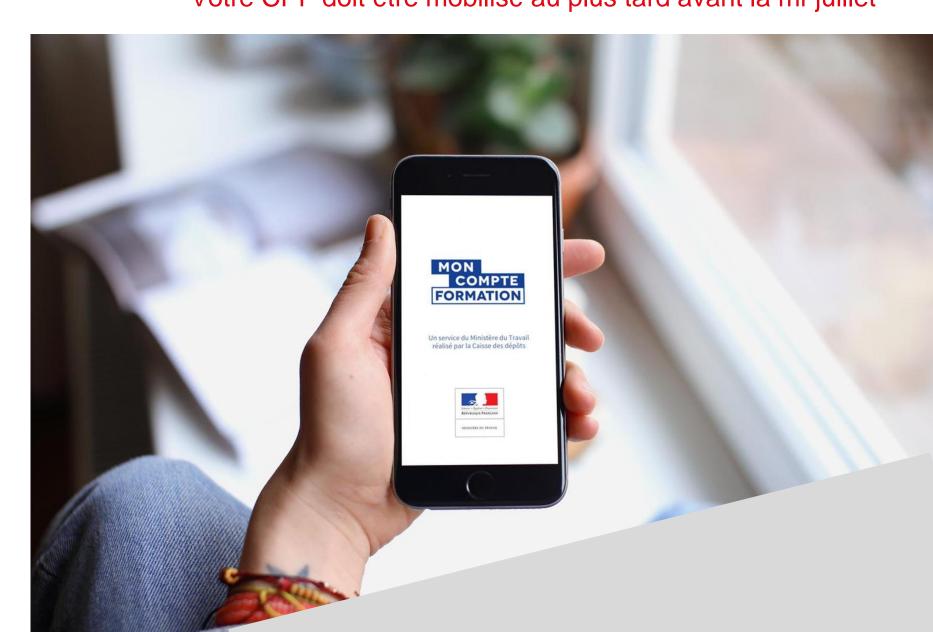


www.moncompteformation.gouv.fr



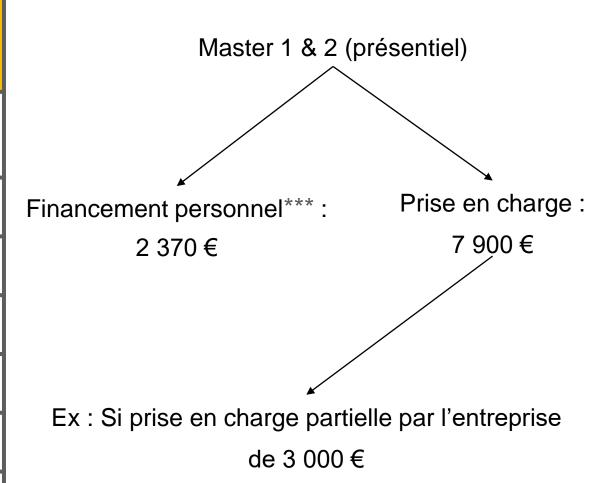
L'application Mon Compte Formation n'est pas une plateforme de candidature

Votre CPF doit être mobilisé au plus tard avant la mi-juillet



TARIFS PRIS EN CHARGE PAR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT PAR NIVEAU DE DIPLÔME* (SAUF DEMANDEURS D'EMPLOI)

Niveau de diplôme	Mode d'enseignement	Tarification formation continue prise en charge entreprise/OPCO (tarif par année)**
Licences 1 & 2	Présentiel	3 000 €
Licence 3	Présentiel	6 000 €
Licence professionnelle	Présentiel	7 500 €
Masters 1 & 2	Présentiel	7 900 €
Agrégation	Présentiel	1 500 €
Préparation CRFPA	Présentiel	680 €
Capacité en droit	Présentiel	270 €



7 900 € − 3 000 € = 4 900 €

4 900 € x 30 % = 1 470 € (financement personnel)

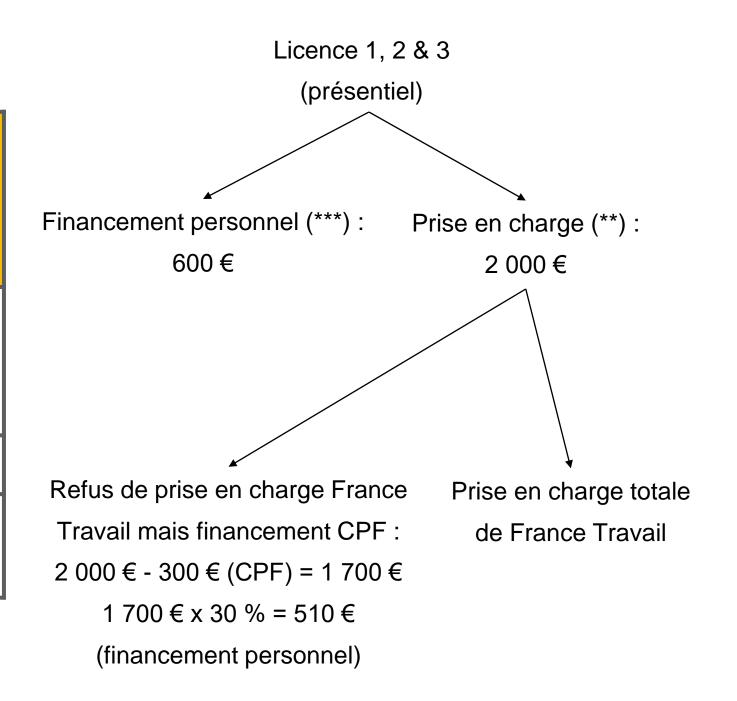
^(*) Selon les tarifs votés annuellement par les instances de l'Université Paris Nanterre

^(**) En cas de prise en charge partielle par l'organisme de financement / France Travail / Région, seuls 30 % du reste à charge seront facturés au candidat

^(***) Financement personnel : remise de 70 % du tarif annuel pris en charge voté

TARIFS PRIS EN CHARGE PAR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT PAR NIVEAU DE DIPLÔME* (DEMANDEURS D'EMPLOI)

Niveau de diplôme	Mode d'enseignement	Tarification formation continue (tarif par année)**
Licences 1, 2 & 3 Licence professionnelle Masters 1 & 2	Présentiel	2 000 €
Agrégation	Présentiel	1 500 €
Capacité en droit Préparation CRFPA	Présentiel	270 € 680 €



^(*) Selon les tarifs votés annuellement par les instances de l'Université Paris Nanterre

^(**)En cas de prise en charge partielle par l'organisme de financement / France Travail / Région, seuls 30 % du reste à charge seront facturés au candidat

^(***) Financement personnel : remise de 70 % du tarif annuel pris en charge voté

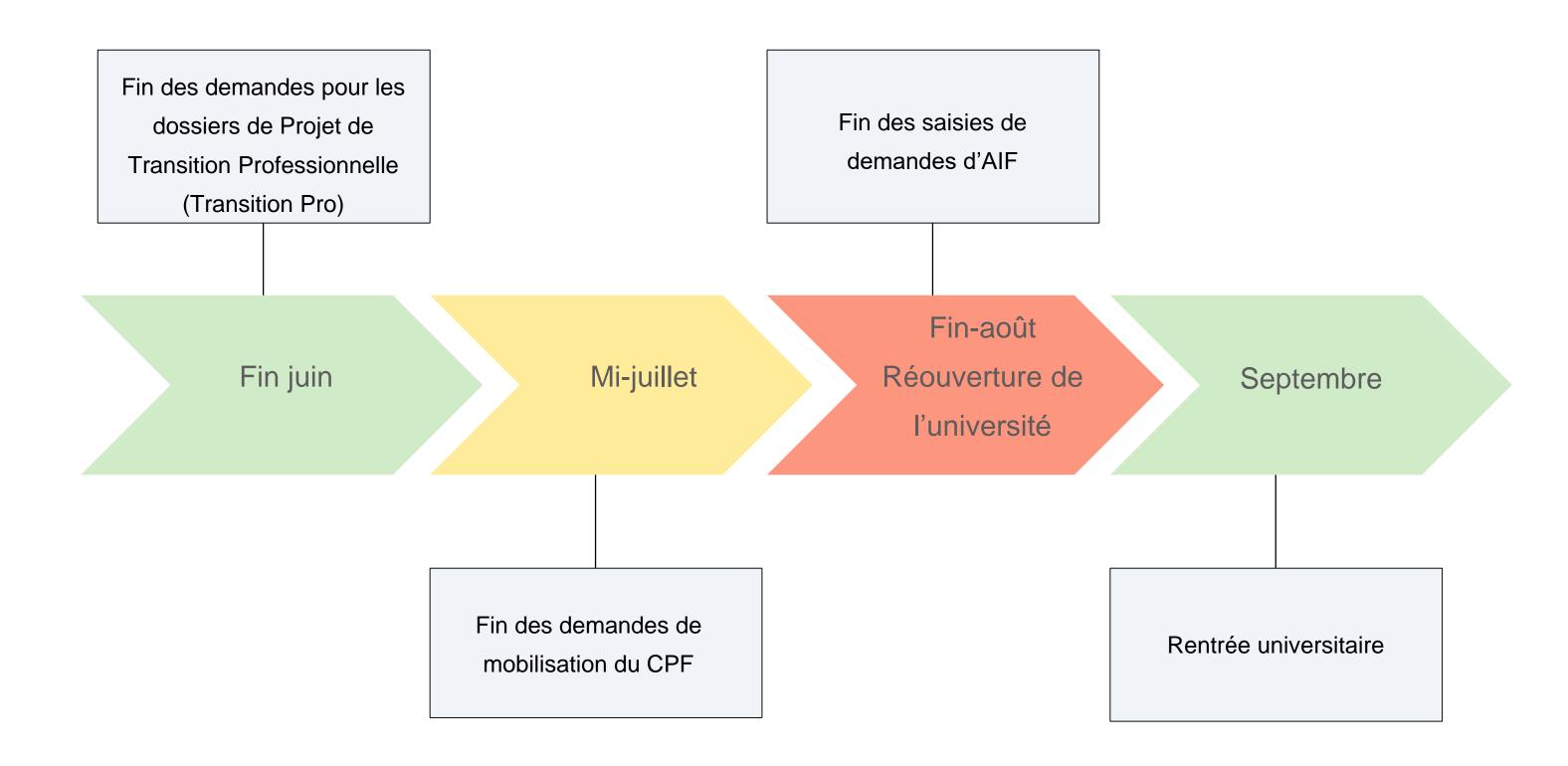
TARIFS EAD PAR NIVEAU DE DIPLÔME*

Niveau de diplôme	Tarification formation continue prise en charge entreprise/OPCO (tarif par année)**	Tarification formation continue financement individuel (tarif par année)
Formations en EAD (sauf certaines formations spécifiques)	Licence : 1 640 € Master/Agrégation : 1 990 €	Licence : 500 € Master/Agrégation : 610 €
Agrégation externe d'anglais "spéciale docteurs" EAD	2 190 €	700€
Diplômes d'Université EAD	Consulter le tableau dédié dans la brochure des tarifs FC*	Consulter le tableau dédié dans la brochure des tarifs FC*

^(*) Selon les tarifs votés annuellement par les instances de l'Université Paris Nanterre

^(**) En cas de prise en charge partielle par l'entreprise ou l'organisme financeur les frais de formation dus après application de la réduction tarifaire ne peuvent être inférieurs aux droits d'inscription universitaire publiés chaque année par le ministère de l'Enseignement supérieur (cf. <u>brochure tarifaire</u>)

DÉLAIS DES DEMANDES DE FINANCEMENTS



LA PRÉPARATION DE SA REPRISE D'ÉTUDES

SE RENSEIGNER SUR L'OFFRE DE FORMATION



https://formations.parisnanterre.fr/fr/index.html



- Repérer l'intitulé complet du diplôme choisi (mention + parcours)
- Consulter les conditions d'admission pour vérifier les prérequis et critères de recrutement
- Consulter les livrets pédagogiques afin de connaître au mieux les programmes & objectifs des formations

CONSTRUIRE UN PROJET CLAIR (CEP)



https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/conseil



- Dispositif gratuit, personnalisé et confidentiel
- Accessible à tous, à l'exception des fonctionnaires
- Déroulement : un conseiller-référent vous aide à construire ou valider votre projet en fonction de votre environnement, l'évolution des emplois et métiers sur le territoire ainsi que les services et prestations susceptibles d'être mobilisés

DATES ET PLATEFORMES

Niveau de diplôme	Plateforme	Dates dépôt candidature
Licence 1BUT	Parcoursup https://www.parcoursup.fr/ (Plateforme de candidature nationale)	Du 19 janvier au 12 mars 2026
 Licence 2 et 3 Licence professionnelle Master 2 Diplôme d'université Agrégation Préparation concours 	eCandidat https://ecandidat.parisnanterre.fr/ (Plateforme de candidature de l'université)	De février à juin 2026 (selon le calendrier propre à chaque formation)
Master 1	MonMaster https://www.monmaster.gouv.fr/ (Plateforme de candidature nationale)	Du 17 février au 16 mars 2026

DOCUMENTS À TÉLÉVERSER (ECANDIDAT)

Copie document officiel d'état civil en cours de validité
CV
Lettre de motivation
Copie des notes depuis le baccalauréat (inclus)
Numéro INE (disponible sur carte étudiante ou relevé de notes du baccalauréat depuis 1995)
Copie des diplômes obtenus (diplôme étranger traduit et attestation de comparabilité sur France Education International)
Pour les demandeurs d'emploi : copie du dernier relevé de situation France Travail
Si mobilisation du CPF, capture d'écran affichant le montant du CPF et le nom du bénéficiaire
Attestation sur l'honneur et notice Formation Continue (téléchargeables sur votre espace eCandidat)

Les modalités de la campagne d'admission sont disponibles sur le site de la DFCA, à la rubrique "Admission".